

**RAPPORT DÉFINITIF SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS :
23^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS –
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION (EN RÉPONSE À LA RECOMMANDATION 2)**

INTRODUCTION

Au nom du gouvernement du Canada, la ministre du Revenu national a déposé le 31 mars 2023 la réponse du gouvernement aux recommandations prévues dans le 23^e rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé *Rapport 23 – L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*.

L'ARC, EDSC, et StatCan sont heureux de présenter leur rapport définitif sur les progrès réalisés à l'égard de la recommandation 2, comme il est demandé.

Recommandation 2 : « *Sur l'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations – Que, d'ici le 30 avril 2023, l'Agence du revenu du Canada, Emploi et Développement social Canada et Statistique Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape conjoint sur les mesures prises pour améliorer la mesure de l'utilisation des prestations comme l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Supplément de revenu garanti et le Bon d'études canadien, notamment : son évaluation des données existantes sur les populations difficiles à joindre; la mise en œuvre de mesures visant à recueillir les données manquantes; et les mesures prises pour mieux utiliser ces données. Un rapport final conjoint devra aussi être présenté au plus tard le 30 avril 2024.* »

Réponse du gouvernement (déposée le 31 mars 2023) : « *L'Agence, EDSC et Statistique Canada appuient cette recommandation. L'Agence et les ministères conviennent de présenter un rapport d'étape conjoint d'ici le 30 avril 2023 et un rapport final conjoint d'ici le 30 juin 2024. L'Agence et EDSC continuent de reconnaître qu'il importe que les particuliers reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. L'Agence, EDSC et Statistique Canada ont pris des mesures concrètes en s'appuyant sur de récents efforts pour faire progresser les engagements pris dans le plan d'action en réponse au rapport du Bureau du vérificateur général, notamment :*

- *Tirer parti des groupes de travail, des comités et des tables de prise de décisions de la haute direction existants, et en mettre en œuvre de nouveaux, afin d'officialiser la gouvernance en matière d'établissement des priorités, d'élaboration et d'établissement de rapports en continu concernant l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.*
- *Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.*
- *Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles utilisées pour l'établissement de rapports sur l'utilisation des prestations et déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'harmonisation des définitions, la clarification des rôles et des responsabilités, et les exigences connexes en matière de données.*
- *Mettre l'accent sur la détermination des données pertinentes, le partage de données entre ministères et le meilleur usage des données existantes.*
- *Diriger des projets de recherche et des initiatives visant à comprendre les écarts dans le versement des prestations en ce qui a trait aux populations vulnérables, marginalisées ou difficiles à joindre.* »

Rapport définitif sur les progrès réalisés :

Le présent rapport conjoint décrit les mesures concrètes que l'Agence du revenu du Canada (ARC), Emploi et Développement social Canada (EDSC), et Statistique Canada (StatCan) ont prises et continuent de prendre pour faire progresser l'utilisation des données à l'appui de la surveillance et de l'établissement de rapports afin d'améliorer la mesure de l'utilisation des prestations et d'acquérir une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre. Il continuera de jouer un rôle important dans l'amélioration de l'accès des populations difficiles à joindre aux prestations auxquelles elles ont droit, y compris l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Supplément de revenu garanti et le Bon d'études canadien. De plus, le rapport conjoint final mettant en évidence ces travaux sera présenté le 30 avril 2024, tel qu'il a été demandé.

Évaluer les données existantes

L'ARC, EDSC et StatCan évaluent les données existantes afin d'améliorer la façon dont ils mesurent l'utilisation des prestations en prenant les mesures suivantes :

- Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations.
- Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles servant à déclarer l'utilisation des prestations.
- Déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'élaboration et l'harmonisation des définitions communes et des exigences connexes en matière de données.

Par exemple, en ce qui concerne l'examen des données existantes et des possibilités d'acquies une compréhension de l'utilisation des prestations, une analyse de faisabilité effectuée par l'ARC traite de l'examen des paiements rétroactifs de l'ACE comme indicateur des prestations qui n'ont pas été reçues pendant la période d'admissibilité. Son objectif est de mieux comprendre la population qui peut être des déclarants tardifs ou qui n'a peut-être pas reçu l'ACE pour différentes raisons. Ces travaux seront effectués en phases, la phase initiale étant axée sur la méthodologie ainsi que sur certaines statistiques descriptives d'ordre général, pour ultimement offrir des renseignements afin d'orienter les pratiques de mesure.

D'autres efforts visant à maximiser les données existantes comprennent les travaux provenant d'EDSC, dans le cadre desquels il crée un cadre d'indicateurs, qui permettra d'évaluer les résultats socioéconomiques ainsi que d'autres formes de vulnérabilité qui sont pertinentes pour la politique et la conception des services. Il vise à aborder les limites des indicateurs existants, comme le manque de comparabilité, les difficultés d'utilisation, la définition étroite des indicateurs, ainsi qu'à compléter les outils déjà utilisés par EDSC ou produits ailleurs. L'outil proposé sera utilisé pour élaborer des tableaux, des cartes et des rapports statistiques examinant l'étendue et la nature des vulnérabilités, et pour déterminer si ces vulnérabilités se recoupent pour des groupes particuliers de la population ou pour des zones géographiques précises.

Mettre en œuvre des mesures pour recueillir les données manquantes

L'ARC, EDSC et StatCan ont commencé à recueillir et à examiner les données socioéconomiques et sociodémographiques nécessaires pour élaborer des profils de différents segments de la population afin de mieux comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs obstacles en ce qui concerne la production de déclarations de revenus et la demande et recevant des programmes de prestations.

Par exemple, pour développer une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre, l'ARC a réalisé une recherche sur l'opinion publique afin de mieux comprendre les perspectives, les besoins et les obstacles auxquels sont confrontés les peuples autochtones en ce qui concerne les demandes de programmes de prestations. Ce travail éclaire l'approche de l'ARC et d'EDSC en matière de prestation de services en ce qui concerne la prestation des prestations et les activités de sensibilisation, en plus de développer une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre.

De plus, EDSC a pris des mesures pour relier ses données administratives aux données du recensement afin d'élaborer des profils d'enfants admissibles au BEC et d'identifier les caractéristiques qui augmentent les chances de ne pas recevoir la prestation. Ces caractéristiques sont utilisées pour indiquer quelles populations sont les plus vulnérables et pourraient nécessiter une plus grande attention.

Actuellement, l'ARC, EDSC et StatCan se concentrent sur l'identification des lacunes dans les données et l'amélioration du partage des données afin de mieux utiliser les fonds de données actuels en :

- Mettre l'accent sur la définition des données pertinentes, l'échange de données entre les ministères ou les organismes et l'optimisation des données existantes.
- Mettre en œuvre des occasions d'améliorer l'utilisation des données disponibles et la collecte de données, y compris les données administratives et qualitatives.
- Examiner les fonds de renseignements internes et externes, y compris les données administratives et de tiers, afin d'établir des inventaires de données permettant aux ministères ou aux organismes de cerner les populations vulnérables et difficiles à joindre pour mieux comprendre leurs caractéristiques et leurs défis dans le but d'appuyer la recherche et l'élaboration de programmes et de services. Cet examen permettra de cerner les lacunes qui pourraient être comblées par les données découlant du recensement de la population. Cela permettra ultimement aux ministères ou aux organismes de quantifier l'incidence des activités de visibilité.

Par exemple, dans le cadre de l'examen de l'échange de données et d'une meilleure utilisation des données existantes, l'ARC et StatCan effectuent une deuxième étude sur les taux de couplage reliant les données fiscales T1 pour l'année d'imposition 2020 aux données du recensement de 2021 afin de mieux comprendre la participation au régime fiscal et aux prestations (c.-à-d. ACE) pour différents segments de la population. Jusqu'à présent, ces travaux ont donné lieu à une évaluation de la participation au régime fiscal des populations autochtones et non autochtones, ainsi que des populations vivant dans les réserves et hors réserve.

Pour ce qui est d'autres tentatives pour maximiser les données administratives, l'ARC et StatCan étudieront le comportement de production des déclarations de revenus des immigrants récents (p. ex., les familles avec des enfants de moins de 18 ans) afin de déterminer s'ils ont eu accès aux prestations auxquelles ils étaient admissibles. L'analyse de faisabilité initiale examinera les taux de production par cohorte en fonction de l'année d'établissement, en plus de ceux qui n'ont pas produit de déclaration pendant une période prolongée. Ces travaux seront effectués en phases, la phase initiale étant une analyse de faisabilité, tant au niveau individuel qu'au niveau familial.

À la suite de ces travaux et en fonction de l'évaluation des lacunes dans les données, l'ARC, EDSC et StatCan établiront un plan d'ici le 31 mars 2024 pour l'amélioration continue et le raffinement de la mesure de l'utilisation des prestations par les populations difficiles à joindre.

Prendre des mesures pour optimiser l'utilisation de ces données

L'ARC, EDSC et StatCan prennent des mesures pour mieux utiliser ses données existantes afin d'améliorer la mesure de l'utilisation des prestations et d'acquérir une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre en prenant les mesures suivantes :

- Estimer la participation de différents segments de la population au régime de prestations afin de mieux comprendre les tendances en matière d'utilisation des prestations par ces populations.
- Examiner le comportement en matière de production de déclarations de revenus de différents segments de la population afin de déterminer s'ils ont accédé aux prestations auxquelles ils étaient admissibles.
- Réviser les méthodes utilisées pour estimer le taux d'utilisation afin de produire des taux d'utilisation solides et uniformes lorsque de nouvelles données seront disponibles.
- Analyser les données existantes afin de mieux comprendre où et comment simplifier le processus de production des déclarations de revenus pour différents segments de la population.

Par exemple, l'ARC explore la possibilité de simplifier le processus de production de déclarations de revenus pour les particuliers qui participent à des programmes d'aide sociale à long terme. Les données recueillies par les gouvernements provinciaux qui administrent les programmes d'aide sociale seront comparées aux données requises par l'ARC dans les déclarations de revenus remplies.

En tenant compte des révisions apportées à la méthodologie, EDSC a proposé une méthode révisée pour estimer le taux d'utilisation de l'ACE. Cette méthode révisée élargit la méthode précédente en utilisant les prévisions démographiques de StatCan pour calculer la base admissible de l'ACE. Un environnement hébergeant toutes les données pertinentes requises pour produire les taux d'utilisation révisés de l'ACE a été créé. Cela permettra à EDSC de produire des taux d'utilisation uniformes et solides lorsque de nouvelles données seront disponibles. EDSC travaille également à la mise à jour des taux d'utilisation de l'ACE pour la population dans les réserves à l'aide de cette méthode révisée.

Par ailleurs, StatCan a entrepris une étude qui portait sur les déclarants canadiens jugés admissibles aux prestations fiscales pour enfants qui ne les recevaient pas (c.-à-d. l'écart observé en matière de prestations). Cette étude a examiné le taux d'utilisation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, une prestation qui n'est plus en vigueur, mais qui est idéale à étudier comme point de départ, car elle est déclarée directement dans les déclarations de revenus T1.

Afin de s'assurer que les trois organismes travaillent de manière efficace ensemble pour veiller à l'établissement des priorités, à l'élaboration et à l'établissement de rapports continus sur l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre, l'ARC, EDSC et StatCan ont officialisé la gouvernance en tirant parti des groupes de travail existants et en mettant en œuvre des tables de prise de décisions de la haute direction, des comités et des groupes de travail.

En tirant parti de cette gouvernance, les organisations entreprendront les initiatives suivantes, en s'appuyant sur les efforts récents, pour évaluer les données existantes, mettre en œuvre des mesures pour recueillir les données manquantes et mieux utiliser les fonds de données actuels :

- Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.
- Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles utilisées pour l'établissement de rapports sur l'utilisation des prestations et déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'harmonisation des définitions, la clarification des rôles et des responsabilités, et les exigences connexes en matière de données.
- Mettre l'accent sur la définition des données pertinentes, l'échange de données entre les ministères ou les organismes et l'optimisation des données existantes.
- Diriger des projets de recherche et des initiatives visant à comprendre les écarts dans la prestation des prestations en ce qui a trait aux populations vulnérables, marginalisées ou difficiles à joindre.